



Mairie de DON

CONSEIL MUNICIPAL

N° 107 09 44 IV 2012

Le mercredi 19 octobre 2016

21 h 00

Salle du Conseil

Convocation du Conseil Municipal en date du 13/10/2016

Ordre du jour

- Fusion SIAD, SMAHA, SMD4R
- Budget annexe lotissement communal
- DM subvention (erreur de compte), amortissement (passage TTC)
- Convention commune / fourrière
- Demande FDAL voirie 2017
- Demande FDAL Lotissement communal
- Plan de financement rénovation énergétique Mairie / École, éclairage public, achat véhicule et matériel électrique
- Projet bibliothèque

Présents : Alain PALMADE, Sonia PERSCHKE, Alexis VARUTTI, Jean-Claude DURAND, Jean-Luc SANCHEZ, Hélène PRZYBYL, Sabine CUZIOL, Alix POMPILIUS, Roger ASTRE, Daniel NADAL, Catherine MICHEL, Guy ALLIEY

Absents ayant donné pouvoir : Sébastien HARAUT, Laurent CAUQUIL

Absents excusés :

Absent :Fanny MORENO

Secrétaire(s) de la séance: Jean-Luc SANCHEZ

Délibérations du conseil:

Financement de l'extension de l'électrification dans le lotissement communal.

Alain PALMADE informe le Conseil Municipal que dans le projet d'extension de l'éclairage public du nouveau lotissement la part revenant à la commune se monte à 2 500 € et que son financement sera assuré par un emprunt réalisé par le SDE 09.

Fusion SIAD, SMAHA, SMD4R

Sabine CUZIOL VARUTTI expose au Conseil Municipal que cette délibération ne peut être prise en l'absence des statuts de la fusion. Ces derniers n'étant pas arrivés en mairie en temps voulu.

Budget annexe lotissement communal

Sabine CUZIOL- VARUTTI rapporte les recommandations de Mme MATEO Jocelyne, inspectrice des finances publiques à propos du programme de viabilisation du lotissement communal. Ainsi, les dépenses et recettes relatives à un lotissement communal ne peuvent être budgétisées dans le budget général de la Commune, mais doit faire l'objet d'un budget annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales, vu l'instruction du M14, Sabine CUZIOL- VARUTTI propose au Conseil Municipal, la création au 1^{er} Novembre 2016, du budget annexe relatif au lotissement communal, dénommé « budget annexe lotissement communal ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2016 de ce budget annexe. La présente délibération sera notifiée à Mme la Trésorière.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
605	Voirie, VRD	152000	7015	Vente terrain aménagé	132000
6015	Terrain à aménager (valeur d'achat terrain)	35000	774	Subventions	70000
022	Dépenses imprévues	15000			
Total		202000	Total		202000

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	Intitulé	Montant	Article	Intitulé	Montant
3355	Travaux en cours	152000	1641	Emprunt	152000
33581	Travaux en cours (frais accessoires)	35000	1687	Avance (remboursable du budget principal)	35000
Total		187000	Total		187000

Sabine CUZIOL- VARUTTI demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de ce budget 2016, dénommé « budget annexe lotissement communal ».

Vote : 14

– Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

DM subvention (erreur de compte), amortissement (passage TTC)

2016_79_05_II

Sabine CUZIOL- VARUTTI rappelle au Conseil Municipal qu'en séance du 20 Juillet 2016, une DM de 100€ concernant le versement des subventions aux associations a déjà été prise, mais lors des enregistrements comptables les 100€ ont été versés au 6554 (contribution fonds compensatoires) au lieu du 6574 (subventions fonctionnement des associations). Ainsi, les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice 2016, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative.

De plus, lors du vote du budget, en séance du 29 mars 2016, les amortissements sur les matériels tracteur et épareuse ont été calculés sur du HT, or il est obligatoire d'enregistrer les amortissements en TTC. De ce fait, il convient de procéder aux réajustements des comptes concernés et d'approuver la décision modificative.

Fonctionnement	Recettes	Dépenses
60624 Produits de traitement		– 1000
60633 Fournitures de voirie		– 616
65541 Contributions fonds compensatoires		– 100
6574 Subventions fonctionnement associations		100
6811 (042) dotation aux amortissements et provisions		1616
Total	0	0

Investissement	Recettes	Dépenses
1341 DETR non transférable	– 1616	
281571 (040) Matériel roulant	1616	
	0	0

Sabine CUZIOL- VARUTTI invite le Conseil municipal à voter les crédits concernant ces deux décisions modificatives.

Vote : 14 Pour : 14 contre : 0 abstention : 0

Convention Commune Fourrière Proudhom

M. le Maire expose l'intérêt pour la commune de passer une convention avec une fourrière pour gérer au mieux les stationnements abusifs.

M. le Maire lit en son intégralité le projet de convention.

Le Conseil ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

Autorise M. le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération

Résultat du vote : Adoptée Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

pour un désherbage Zéro-Phyto	3343		1338		1338			667
TOTAL	72781	20203	2838	13298	6598	7722	2620	19502
	100%	27,76%	3,90 %	18,27%	9,07%	10,60 %	3,60%	26,80 %

Résultat du vote : Adoptée Votants : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2

Projet bibliothèque

Mme Catherine Michel, adjointe, chargée de la Culture expose,

Le local servant Vaujours'hui'hui de bibliothèque n'est plus adapté :

- norme d'accessibilité investissement énorme
- Surface trop petite pour être soutenue par les divers financeurs, État, Région, Département, PNR ...

Aussi nous envisageons de créer une bibliothèque au rez-de-chaussée du local communal cadastré section A Parcelles n° 4277 et 4276 (plan annexé à la présente délibération).

La nouvelle bibliothèque communale jouxterait l'Agence Postale Communale nouvellement créée, cette dernière sera mise en service courant novembre 2016.

Le montant des travaux HT s'élèverait à 220.000 € et le coût de la MOE (11,5% des travaux) aurait un coût de 25.300 € HT. L'investissement total serait de 245.000 € HT subventionnés à hauteur de 80 % et propose le plan de financement suivant

	MONTANT HT	ETAT	REGION	REGION	PNR	EUROPE Leader	DEPARTEMENT	COMMUNE
		DETR	Rénovation énergétique	Accessibilité	TEPC V	Services à la personne	Culture	Autofinancement
Total €	245 300	46 000	12 273	13 541	14 026	61 340	49 060	49 060
%	100%	18.75%	5.00 %	5.52 %	5.72 %	25.01 %	20%	20%

M. le Maire :

1°) Souligne le bien-fondé de l'étude effectuée par Mme Catherine Michel qui s'inscrit dans le plan d'attractivité de la commune au même titre que le RPI, la volonté d'être un territoire à énergie positive, de développer au maximum les énergies renouvelables (bois, soleil, vent), de développer l'accueil (logements sociaux), rénover l'habitat ancien (transition énergétique), création d'une aire de camping, développer un plan de sentiers pédestres pour le plaisir de tous. Dun Développement Durable trouve pleinement son expression dans ce projet.

2°) Soutient pleinement et sans réserve ce projet que nous pourrions voir émerger sur la commune courant 2018.

Le Conseil Municipal :

Oui l'exposé de Mme Catherine Michel et de M. le Maire,

1° Approuve le montant des travaux et de la MOE pour un montant de 245.300 €

2° adopte le plan de financement proposé (en annexe à la présente délibération)

3° autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Annexes :

- Contrat de Maîtrise d'Œuvre
- Plan cadastral
- Plan d'aménagement
- Plan de financement

Résultat du vote : Adoptée Votants : 14 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2